Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.R.I.R.E. PICARDIE
22 JUIN 2007

PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2006 délivré à la société Bocquet Logistic, réglementant le fonctionnement de la plateforme logistique située à Canly, route départementale 26, lieudit "la Solette" ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 15 novembre 2006 par le président de la société CalEast Gazeley Canly 1 ;

Vu le récépissé préfectoral du 5 décembre 2006 prenant acte du changement d'exploitant précité ;

Vu la déclaration du 8 juin 2007 par laquelle le directeur général de la société Recall France fait état de la prise en charge du site susvisé ;

DONNE RECEPISSE

à la société Recall France, dont le siège social se trouve à Coignières (78310), 44 rue des Osiers, de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 18 juin 2007

pour le préfet
et par délégation,
le chef de bureau,

Mireille Aurégan